



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

105^e séance plénière

Mercredi 28 juillet 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Hommage à la mémoire de S. M. Hassan II, feu le Roi du Maroc

Le Président (*parle en espagnol*) : Cet après-midi, j'ai le triste devoir, avant de commencer l'examen de notre programme de travail, de rendre hommage à la mémoire de feu le Roi du Royaume du Maroc, S. M. Hassan II, décédé le 23 juillet 1999.

Avec sa disparition, le Maroc a perdu un dirigeant qui avait su consolider l'indépendance de son pays, asseoir sa stabilité politique pendant son règne et jeter les fondements de son développement économique et social. Le monde, et sa région tout particulièrement, déplorent le décès d'un grand homme d'État dont les efforts inlassables ont contribué à créer des conditions propices à la paix et à la concorde au Moyen-Orient.

Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant du Maroc de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple du marocain ainsi qu'à la famille endeuillée de S. M. Hassan II.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. Hassan II.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il n'est que juste que l'Assemblée générale interrompe ses travaux pour rendre hommage à la mémoire de feu le Roi Hassan II. J'ai le triste privilège de partager avec les membres ce moment de tristesse et de gratitude en l'honneur de la vie d'un grand homme — comme j'ai eu, il y a trois jours, l'honneur d'assister aux obsèques de Sa Majesté à Rabat.

L'attachement du Roi Hassan II à la paix, dans son pays et dans toute la région, était reconnu partout dans le monde. À une époque marquée par l'âpreté du conflit entre Arabes et Juifs, le Roi Hassan II a toujours su, mieux qu'aucun autre dirigeant arabe, conserver l'estime de ses sujets juifs et se placer à l'avant-garde des efforts visant à instaurer avec Israël des relations nouvelles fondées sur la paix, le dialogue et le respect mutuel.

À une époque où nombreux étaient ceux qui assimilaient à tort les musulmans à la colère et à la violence, il a montré au monde le vrai visage de l'islam — le visage de la sagesse, de la tolérance et de la modération. Hassan II était un sage, un politicien subtil et un diplomate remarquable. Je suis fier de me souvenir de lui comme d'un ami personnel et je peux affirmer qu'il me manquera beaucoup.

Il est mort à un moment où l'espoir de changement renaît dans la région. Je regrette en particulier qu'il ne

puisse être le témoin d'un règlement pacifique de la question du Saharien occidental, sur laquelle lui et moi avons collaboré étroitement. Mais j'ai bon espoir que nous pourrions parachever ce travail avec son successeur, le Roi Mohammed VI — à qui, Monsieur le Président, je sais que vous adresserez nos profondes condoléances, ainsi que nos vœux les plus sincères de long et heureux règne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Muchetwa (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Le 23 juillet 1999, le peuple africain a reçu la terrible nouvelle du décès du Roi Hassan II du Maroc. En cette occasion solennelle, et au nom du Groupe des États d'Afrique, je souhaite transmettre à S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, à toute sa famille et à tout le peuple marocain mes plus sincères condoléances.

L'Afrique se souviendra de la vie du Roi Hassan II comme de celle d'un éminent homme d'État, d'un homme d'honneur, de dignité, de courage et de tolérance. L'Afrique retiendra aussi en la personne du Roi Hassan II un père fondateur de l'Organisation de l'unité africaine et un homme qui croyait réellement à la lutte tenace de l'Afrique pour la paix, l'unité et la stabilité. Je peux dire que le Roi Hassan II laissera un vide éternel en Afrique.

Qu'Allah permette que son âme repose en paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie pour exprimer notre profonde tristesse à l'occasion du décès du Roi Hassan II du Maroc. Face à cette perte immense, je ne saurais trouver les mots qui conviennent pour décrire les grandes qualités du défunt roi. Sa mort a été décidée par Dieu, Dieu a décidé que le roi doit être auprès de Lui.

Au nom de mes collègues du Groupe asiatique, j'exprime nos sincères condoléances au Roi Mohammed VI, aux autres membres de la famille royale, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple frère du Maroc.

Quitter ce monde est quelque chose que nous devons tous affronter, mais quand nous parlons du départ de Sa - Majesté, nous parlons du départ d'un grand homme qui a

participé à la lutte de libération de son peuple pour accéder à l'indépendance et mettre un terme à la colonisation. Le Roi Hassan II a fait ses études dans son pays et à l'étranger, et est devenu un expert en droit et un grand dirigeant de son peuple après la mort de son père, le Roi Mohammed V.

L'histoire se rappellera du rôle de pionnier joué par le Roi Hassan II, du rôle qu'il a joué pour conquérir l'indépendance de son pays en 1956 et pour évacuer les bases étrangères en 1960. L'histoire se rappellera qu'il a conduit son pays sur la voie du développement spirituel et matériel. Sous sa conduite, le Maroc a joui d'un grand prestige dans le monde, à divers niveaux sur la scène internationale, notamment dans le domaine de la diplomatie. Dans ce contexte, de nombreuses conférences au sommet arabes et islamiques se sont tenues au Maroc. Feu le Roi Hassan II avait des relations solides et excellentes, fondées sur le respect mutuel, avec tous, y compris avec les pays d'Asie et du monde entier, et en particulier, avec l'Organisation des Nations Unies.

La famille internationale se rappellera toujours que le Roi Hassan II avait pris fermement position en faveur du droit et de la justice et qu'il était fermement opposé à l'occupation, au racisme, à la discrimination raciale et à l'apartheid. Dans le monde arabe, le Roi Hassan II a oeuvré au renforcement de la solidarité et de l'unité arabes, et il a joué un rôle efficace dans la création de l'Union du Maghreb arabe et en appuyant le processus de paix au Moyen-Orient. Inébranlable dans sa position, il a toujours insisté sur la nécessité d'un retrait complet d'Israël du Golan syrien occupé et du Sud-Liban, et il a toujours appuyé le peuple palestinien dans sa lutte pour reconquérir ses terres et recouvrer ses droits inaliénables. Dans ce contexte, nous rappelons que jusqu'à sa mort le Roi Hassan II était le Président du Comité Al Qods, qui a été chargé par l'Organisation de la Conférence islamique de défendre l'identité arabe et islamique de Jérusalem, pour empêcher la perte de cette identité et restituer Jérusalem à ses propriétaires légitimes, le peuple palestinien.

Lorsqu'après 38 années de règne au Maroc, le défunt Roi s'était vu demander quelles étaient les qualités d'un chef, il avait alors répondu que ce qui était nécessaire c'était d'être capable de relever les défis. Ici, les représentants de la communauté internationale rendent hommage au défunt roi qui a combattu le sous-développement pour réaliser le progrès, qui a affronté une situation économique difficile en oeuvrant pour la prospérité et la dignité du peuple marocain, et qui s'est élevé contre l'injustice et a obtenu l'indépendance et la souveraineté du Maroc.

Pour terminer, je tiens à dire une fois de plus la profonde tristesse et la grande peine ressenties par le Groupe des États d'Asie suite au décès du Roi Hassan II. Il manquera beaucoup aux mondes arabe et islamique et à la communauté internationale. Nous partageons les sentiments de tristesse du Roi Mohammed VI, de sa famille, du Gouvernement et du peuple marocains, et nous demandons à Dieu Tout-Puissant d'accorder la paix à l'âme du Roi Hassan II et de lui réserver la place qui lui revient au paradis, et de prendre soin de S. M. Mohammed VI, pour le bien du peuple marocain, des mondes arabe et islamique et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kouliev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : La monde entier est en deuil suite au décès du Roi Hassan II du Maroc. Son décès a provoqué en nous un sentiment de grande tristesse et de perte immense. Le Roi Hassan II était un grand homme et un sage dirigeant de son État. C'était un politicien visionnaire et un homme d'État exceptionnel, soucieux de la destinée de son peuple et des autres peuples de la région. En tant que dirigeant d'un pays qui se trouve au carrefour de deux continents, il a transformé le Maroc en une passerelle en faveur de la compréhension et de la coopération entre l'Europe et l'Afrique, entre différentes religions et traditions.

Il a consacré sa vie à l'amélioration de la vie de son peuple et au développement de son pays. Sa présence active sur la scène internationale et son autorité ont permis d'examiner et de régler de nombreux problèmes très importants liés non seulement au Moyen-Orient mais aussi à la situation dans le monde entier.

C'était un grand maître et un défenseur de la paix, de la compréhension mutuelle et de la tolérance. Sa contribution à l'instauration de la paix et de l'esprit d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle fait partie intégrante de l'incalculable héritage qu'il nous a laissé.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos condoléances à la famille du Roi et au Gouvernement et au peuple marocains. En cette triste journée pour nous tous, nous saluons la mémoire de S. M. le Roi Hassan II. Il ne fait pas de doute que sa mémoire restera à jamais gravée dans nos coeurs comme une source éternelle d'inspiration pour ceux qui luttent pour de nobles idéaux.

M. Tello (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom des délégations membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai le pénible devoir de transmettre au peuple, au Gouvernement et à la famille royale du Maroc notre solidarité et nos condoléances les plus sincères à la suite du décès de S. M. le Roi Hassan II.

Cinq ans seulement, après l'indépendance de son pays, ce jeune chef d'État a été alors confronté à la tâche difficile de consolider les institutions politiques, économiques et sociales du Maroc. Prenant toutes sortes de risques, y compris sur le plan personnel, il a réussi à jeter avec détermination et talent les bases de la stabilité et de la prospérité pour son peuple.

Au cours de ses 38 ans de règne, le Roi Hassan II a illustré par de multiples exemples l'universalité de sa mission. Grâce à son intelligence, sa ténacité et sa vision politique, il a ménagé au Maroc une place privilégiée dans le concert des nations. Pour le Roi Hassan II, la paix et la sécurité au Moyen-Orient n'étaient pas seulement une illusion. Avec un réalisme mais également avec une grande clairvoyance, il n'a épargné aucun effort pour formuler des initiatives ou pour servir de médiateur à des moments décisifs, même au cours des crises les plus graves. Son attachement au dialogue, à la tolérance et à la concorde fait partie intégrante des progrès importants réalisés sur la voie difficile et longue de la paix dans cette région.

L'ouverture politique et culturelle du Roi Hassan II constituait le principe directeur et l'illustration de la profonde conviction démocratique du peuple marocain. Grâce à son leadership, il a pu moderniser son pays sur le plan politique et également concilier harmonieusement le riche et inestimable héritage de ses ancêtres avec les aspirations légitimes de son peuple à l'approche du nouveau siècle.

Le Roi Hassan II a laissé à son pays un héritage de stabilité et de prospérité, la communauté internationale a hérité de la mission multilatérale d'un homme d'État tourné vers l'avenir et attaché aux causes les plus nobles de la communauté internationale.

Le Roi Hassan II a montré par ses paroles et ses actes le ferme et profond attachement du Maroc à la Charte de San Francisco et aux normes du droit international. Nous continuerons à partager avec le Maroc nos aspirations communes à un monde démocratique, pacifique et libre reposant sur des assises plus solides en matière de développement socioéconomique.

Les délégations des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes offrent en gage à S. M. Mohammed VI dialogue, coopération et amitié. Nous lui souhaitons une longue vie pleine de réussite personnelle, de paix, de stabilité et de développement pour son pays, le Moyen-Orient et tous les peuples représentés aux Nations Unies.

Pour terminer, nous voudrions votre entremise, Monsieur le Président, demander à la délégation du marocain de transmettre au peuple, au Gouvernement et à la famille royale du Maroc les sentiments que je viens d'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Puisse S. M. le Roi Hassan II du Maroc reposer en paix.

M. Kaskarelis (Grèce) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais présenter, au nom de tous ses États membres, mes sincères condoléances à S. M. le Roi Mohammed VI, ainsi qu'à la famille royale, au Gouvernement et au peuple marocains à la suite de la disparition tragique du Roi Hassan II, grand homme d'État.

Le monde arabe pleure la perte de l'un de ses dirigeants les plus avisés et chevronné. La tragique nouvelle a également bouleversé la communauté internationale car durant son long règne, il s'est efforcé de promouvoir la réconciliation au Moyen-Orient, de combler le fossé historique qui sépare l'Occident et le monde musulman, et de pondérer les forces antagonistes pour le bien de la région.

Pour le Moyen-Orient, il s'agit d'une grande perte, vu les efforts inlassables que le Roi a déployés pour instaurer un climat de confiance dans la région et entre les parties concernées. Le monde arabe se souviendra toujours de lui comme d'un médiateur discret mais efficace face aux problèmes complexes de la région et qui, accepté par toutes les parties, a mené avec ferveur un combat en vue de leur règlement durable et pacifique. Il a joué un rôle décisif en permettant au processus de paix de progresser et sa participation discrète a contribué aux accords de Camp David.

En outre, le Roi Hassan a oeuvré sans relâche à la création de liens plus étroits entre les pays d'Afrique du Nord, tandis que ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la réconciliation entre tous les peuples de la Méditerranée ont permis de jeter les bases du dialogue euroméditerranéen.

Le Roi Hassan était un travailleur acharné, un homme chaleureux et attentif, et un brillant juriste. Il reste que tout au long de son règne, sa principale qualité a été la sagesse. Doté d'une éducation conciliant la tradition et la modernité et imprégné des valeurs arabo-musulmanes et des principes de la civilisation universelle, il a accordé un intérêt particulier à l'instauration d'un dialogue entre les croyants des diverses religions, assumant le rôle, comme il le disait, «d'enseignant et de défenseur des valeurs communes à la foi musulmane et à la foi chrétienne».

Le Roi Hassan répétait souvent : «Lorsque je suis monté sur le trône, les gens disaient que je ne tiendrais pas plus de six mois.» Il aura régné près de 40 ans, ce qui se passe de commentaires. Sa politique éclairée a joué un rôle crucial dans l'avènement d'une nouvelle ère au Maroc. Il n'a ménagé aucun effort pour accroître le degré de développement, de prospérité et de stabilité de son pays. C'est à son action que son pays doit de jouer à l'heure actuelle un rôle dynamique et constructif au sein des grandes organisations internationales et régionales. Il a préparé la voie à un Maroc moderne et démocratique, et sa popularité personnelle auprès de son peuple a été reconnue jusque par ses opposants politiques. Il a su ainsi concrétiser son ambition de toujours : renforcer l'unité de son pays.

Le Maroc a perdu un grand et subtil homme d'État et un bâtisseur politique accompli qui a su préparer avec beaucoup d'adresse et de compétence son pays aux défis du nouveau millénaire. La communauté internationale se souviendra toujours avec grande estime du Roi Hassan II.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Peter Burleigh, qui va parler au nom du pays hôte.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement a été profondément attristé de la mort de S. M. le Roi Hassan II du Maroc.

Le Roi Hassan était depuis près de 40 ans un grand ami des États-Unis et de la paix au Moyen-Orient. Aujourd'hui, en présentant nos condoléances à S. M. le Roi Mohammed VI et au peuple du marocain, nous pleurons également la disparition d'un visionnaire et nous rendons hommage à un noble destin.

Le Roi a consacré sa vie à améliorer le sort des Marocains. Il a oeuvré sans relâche à la réconciliation nationale et à la défense de la stabilité et du développement dans sa

région. Comme l'a dit la Secrétaire d'État Madeleine Albright, le Roi était «un pionnier du processus de paix au Moyen-Orient» et un «défenseur éclairé de la tolérance et de l'entente sur le plan religieux».

Le soutien et les sages conseils du Roi Hassan resteront longtemps gravés dans la mémoire de mon gouvernement reconnaissant. En apprenant le décès du Roi, le Président Clinton a utilisé à son endroit les mots de partenaire et ami. Le Roi laissera un grand vide, mais les efforts qu'il a déployés au nom de la paix, eux, resteront présents à jamais.

Nous soutenons nos amis marocains dans cette épreuve et nous nous engageons à poursuivre nos efforts mutuels en faveur de la prospérité du peuple marocain et de l'avènement d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient.

Nous transmettons nos pensées et nos prières à la famille, aux amis et aux compatriotes du Roi Hassan. Nous renouvelons sur sa tombe notre attachement à la voie pacifique qu'il a suivie toute sa vie et nous souhaitons à S. M. le Roi Mohammed VI d'être sagement guidé sur le chemin qui l'attend.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va parler au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés je viens ici rendre hommage à la vie du Roi Hassan du Maroc. Le Roi Hassan aimait la liberté. Il aimait la liberté non seulement pour son propre peuple, qui jouissait d'un système de démocratie multipartite, mais il aimait tant la liberté qu'il la soutenait aussi chez ceux qui devaient encore la conquérir.

Au Moyen-Orient, le Roi Hassan a joué le rôle de catalyseur du changement. Il a été le médecin accoucheur de ce que l'on a appelé le processus de Camp David. Il a joué un rôle déterminant en combinant à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient.

Mais mon peuple d'Afrique du Sud se souviendra toujours du Roi Hassan comme de celui qui ne nous avait pas oubliés au plus fort de l'apartheid. Et non seulement il ne nous avait pas oubliés dans nos jours les plus sombres mais lorsque notre démocratie a commencé à faire ses premiers pas, le Roi Hassan et le peuple du marocain ont toujours été là pour nous soutenir.

Au-delà des choses du quotidien, le Roi Hassan était un saint homme, un homme de spiritualité. Descendant du prophète Mohammed et protecteur de la foi, il jouissait de la considération de tout le monde musulman, comme de celle de nous autres chrétiens.

À l'aube d'un nouveau millénaire, d'un millénaire qui exigera des hommes et des femmes de courage, des dirigeants et des dirigeantes incorruptibles, le décès du Roi Hassan représente pour nous une grande perte. Aujourd'hui nous partageons le deuil du peuple marocain. Nous serions honorés que la délégation marocaine veuille bien transmettre dans toute son africanité nos sentiments en ce jour, en tant que peuple d'Afrique mais aussi en tant que peuple du monde, peuple du Mouvement des pays non alignés, les sentiments de ceux d'entre nous qui croient — parmi beaucoup d'autres choses — qu'il faudra la paix, qu'il faudra le développement, qu'il faudra que les gens vivent ensemble comme des êtres humains pour que le monde devienne un monde meilleur.

Au Mouvement des pays non alignés, nous sommes honorés d'avoir compté dans nos rangs le Roi Hassan.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Adam (Israël) (*parle en anglais*) : C'est avec une peine immense que le peuple et le Gouvernement israéliens ont reçu la nouvelle du décès du Roi Hassan II du Royaume du Maroc. Le Roi Hassan était un homme de paix, un homme d'honneur et un homme de respect. Il n'a jamais ménagé ses efforts pour établir la paix au Moyen-Orient. Au fil des années, ses rencontres avec les dirigeants israéliens avaient eu lieu dans l'honneur et la discrétion mutuels. Il a toujours respecté et chéri les juifs marocains, et la communauté juive du Maroc le lui rendait bien. Elle pleure aujourd'hui la mort du Roi comme la pleurent tous les citoyens d'Israël.

Puisse le drapeau de la paix et de l'entente hissé par le Roi Hassan continuer de veiller à la destinée des peuples de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent adjoint du Maroc, M. El Hassane Zahid.

M. Zahid (Maroc) : La délégation marocaine a écouté avec une profonde émotion le vibrant hommage rendu par la communauté internationale que représente cette auguste Assemblée au défunt Souverain S. M. le Roi Hassan II.

L'observation de la minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. le Roi Hassan II — que Dieu ait son âme — les sincères et profondes condoléances adressées à S. M. le Roi Mohammed Ben Al Hassan, à la famille royale, au Gouvernement et au peuple marocains ainsi que tous les sentiments de regrets, de peine, de tristesse, de sympathie et de chagrin exprimés, tout cela témoigne du grand prestige, du respect et de l'admiration dont jouit le regretté souverain S. M. le Roi Hassan II, qui a consacré, de l'avis de tous, son règne — tout son règne — aussi bien au développement socioéconomique du Maroc et à l'édification des institutions démocratiques, qu'aux efforts de paix et de rapprochement entre les peuples et les nations, et plus particulièrement au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a décrit auparavant cette oeuvre grandiose du regretté souverain, S. M. le Roi Hassan II en disant qu'il

«a amené son peuple à la modernité tout en respectant et révéralant le caractère séculaire et glorieux de ses traditions islamiques et maghrébines.»

et il a ajouté :

«En servant de messager de paix entre différentes nations et cultures, le Roi Hassan II a fait de son pays un phare de compréhension et de coopération entre l'Europe et l'Afrique, le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident.»

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de son côté, a qualifié la disparition du souverain Hassan II de «grande perte pour l'humanité».

Tous ces témoignages, et ce que nous venons d'entendre et d'écouter cet après-midi, sont venus s'ajouter aux milliers, et aux centaines de milliers d'autres qui ont voulu exprimer au peuple du marocain, au Royaume du Maroc, et à son Roi, leurs sincères condoléances, leur solidarité et leur réconfort.

Au nom de la délégation marocaine, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire général, ainsi qu'à tous les autres orateurs nos sincères remerciements pour toutes les expressions de condoléances présentées à S. M. le Roi Mohammed Ben Al Hassan, à la famille royale, et au peuple marocains, que nous allons transmettre dès cet après-midi, *Inch'Allah*. Je vous remercie également, Monsieur le Président, ainsi que tous les orateurs pour les vœux de succès adressés à S. M. le Roi Moham-

med Ben Al Hassan et pour la solidarité exprimée à l'égard du peuple marocain endeuillé par la disparition subite du père de la nation, *Amir Al Mouminine* (Commandeur des croyants), S. M. le Roi Hassan II.

En ces moments très pénibles pour nous tous, nous implorons le Tout-Puissant d'accorder au regretté souverain, S. M. le Roi Hassan II, son infinie miséricorde et de l'accueillir dans son éternel paradis aux côtés des prophètes, des apôtres, des martyrs et des saints.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 113, 118 et 170 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Les délégations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions de délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que, pour la prise de décisions,

nous procéderons de la même manière qu'à la Cinquième Commission.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Secrétaire général (A/53/485/Add.6)

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision, intitulé «Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 pour le Centre du commerce international CNUCED/OMC», sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 113 de l'ordre du jour.

Avant de poursuivre l'examen des rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous n'avons encore reçu aucune réponse concernant le programme de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Dès que j'aurai une quelconque information à ce sujet, j'en informerai l'Assemblée.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/53/464/Add.5)

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 53/36 F).

Le Président (*parle en espagnol*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 53/36 G).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la Finlande qui souhaite expliquer sa position sur la résolution 53/36 G qui vient d'être adoptée.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer, au nom du peuple finlandais et de l'Union européenne, mes sincères condoléances à la famille du Roi Hassan II et au peuple marocain en ce triste moment où ils ont subi une si grande perte.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne s'est jointe avec une extrême réserve au consensus à la Cinquième Commission sur le projet de résolution II, figurant dans le rapport A/53/464/Add.5. Nous estimons qu'il ne répond pas à la résolution A/53/36 A, où l'Assemblée générale avait traité initialement des demandes de dérogation au titre de l'Article 19 qui n'avaient pas été dûment examinées par le Comité des contributions. L'Assemblée avait alors, après des négociations longues et ardues, décidé de demander une session extraordinaire du Comité en vue d'examiner les représentations de certains États Membres.

Cette décision a reflété un équilibre d'opinions délicat à la Cinquième Commission. Sa force était l'adhésion — en pratique — au principe énoncé à l'article 160 du Règlement

intérieur. Avec la session extraordinaire du Comité des contributions en février et le rapport du Comité, nous étions convaincus que le processus de décision sur cette question était de nouveau rétabli.

L'Union européenne réitère sa ferme adhésion aux procédures permettant à l'Assemblée générale de parvenir à des décisions fondées et bien documentées. L'article 160 du Règlement intérieur fait certainement partie de ces procédures. Il doit être appliqué de façon cohérente, notamment pour assurer un traitement égal aux États Membres. Nous acceptons naturellement le principe que l'Assemblée générale a le droit de prendre des décisions dans l'exercice des pouvoirs que lui confère l'Article 19 de la Charte, en dépit des termes de l'article 160. Il reste qu'en demandant et en respectant l'avis d'un organe consultatif permanent, tel que le Comité des contributions, l'Assemblée générale peut être mieux informée lorsqu'elle exerce ces pouvoirs.

La raison pour laquelle l'Union européenne s'est associée au consensus tient au fait que la résolution, quoique de façon imparfaite, maintient le Comité des contributions en place dans l'examen de la demande de la Géorgie. L'Union européenne espère vivement que le Comité fera connaître son avis à l'Assemblée générale sur la question avant la fin de la cinquante-troisième session. Il reste que l'Assemblée générale aura à réexaminer le cas de la Géorgie à sa prochaine session. Nous considérons cette dérogation temporaire comme une mesure exceptionnelle et spéciale et qui ne crée aucun autre précédent.

Au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, en examinant le rapport du Comité des contributions dans son intégralité, la Cinquième Commission devra également examiner les aspects de procédure liés à l'examen de demandes de dérogation au titre de l'Article 19. Cet examen doit permettre d'avoir des orientations précises sur la façon de traiter des questions de cette nature et mettre un terme aux mesures spéciales.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 118 de l'ordre du jour.

Point 170 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/53/1025)

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport (A/53/1025).

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/241).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la décision d'accorder au Secrétaire général l'autorité d'engager des dépenses initiales de l'ordre de 200 millions de dollars pour faire face aux coûts préliminaires de fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous attendons maintenant du Secrétariat qu'il aille de l'avant et fasse le meilleur usage de cette autorité.

Dans le même temps, l'Union européenne déplore vivement le fait que l'Assemblée générale n'ait pu se prononcer sur la mise en recouvrement intégrale des 200 millions de dollars, comme l'a demandé le Secrétaire général. Nous sommes très préoccupés de la façon dont cela pourrait affecter la capacité de la Mission de s'acquitter correctement de son mandat. Nous sommes également préoccupés par les éventuels effets négatifs de notre décision sur le démarrage et le fonctionnement initial de missions de maintien de la paix nouvelles et élargies, car cela pourrait conduire à une insuffisance de fonds disponible à partir du fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix à court terme. En outre, la décision va très probablement conduire à une nouvelle suspension très regrettable des remboursements aux États fournisseurs de contingents.

À la Cinquième Commission, l'Union européenne a prôné la seule solution raisonnable et équitable : la pleine mise en recouvrement du montant demandé par le Secrétaire général. Nous avons de nouveau noté, au vu du mandat de la Mission, de son effectif et de sa nature propre et en raison des contraintes de temps, que le Secrétariat ne pouvait que présenter ses meilleures prévisions concernant les ressources requises. Une série de détails n'étaient pas encore disponibles. Vu la complexité et l'importance indubitable de la MINUK, la priorité de l'Union européenne a été d'assurer que la celle-ci dispose de liquidités suffisantes dès le début.

L'Union européenne a accepté un chiffre — de mise en recouvrement moins élevé — de 125 millions de dollars dans le simple but de préserver le consensus existant sur le financement de cette très importante mission. Ce chiffre n'est pas basé sur des faits précis ni sur un examen approfondi des besoins de la MINUK. Il s'agit purement et simplement d'un chiffre politique. Si la MINUK venait maintenant à avoir des difficultés à s'acquitter de son mandat en attendant l'adoption de son budget et la prochaine mise en recouvrement, c'est l'Assemblée générale qui en porterait la responsabilité. À cet égard, l'Union européenne demande aux États Membres de verser sans délai l'intégralité de leur quote-part au budget de la MINUK.

L'Union européenne attend avec intérêt la présentation du budget intégral de la MINUK dans les plus brefs délais. Nous sommes conscients de ce que les besoins finaux de la mission, qui seront pleinement explicités et justifiés, dépasseront largement l'autorisation d'engagement de dépenses initiales et les chiffres de mise en recouvrement approuvés aujourd'hui.

Mme Aragon (Philippines) (*parle en anglais*) : En nous associant au consensus obtenu dans l'adoption de cette résolution, la délégation philippine réaffirme son appui à la création de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et exprime sa solidarité envers le peuple kosovar dans les efforts qu'il déploie pour reconstruire une société ravagée par les événements récents.

Nous notons que la somme de 200 millions de dollars ne suffira qu'à couvrir les premiers besoins de ce qui est appelé à être une opération vaste et complexe. Nous regrettons de ne pas avoir trouvé dans le rapport du Secrétaire général des informations et une justification détaillées des ressources demandées. Tout en appréciant les contraintes auxquelles doit faire face le Secrétariat, nous devons préciser que du fait de ce manque d'informations, la Cinquième Commission a eu des difficultés à évaluer la somme inté-

grale. Nous attendons avec intérêt le rapport détaillé demandé au paragraphe 12, y compris les estimations budgétaires complètes et les informations connexes sur les dépenses initiales de la MINUK.

Nous attachons une importance particulière aux paragraphes 3 et 4 du dispositif de la résolution, dans lesquels l'Assemblée générale souligne que toutes les missions de maintien de la paix devront être traitées de la même manière, sans discrimination, en ce qui concerne les arrangements financiers et administratifs et devront recevoir des ressources suffisantes pour leur permettre de s'acquitter effectivement et avec efficacité de leur mandat. Nous espérons, par conséquent, que l'on retrouvera l'esprit de générosité qui a présidé aux négociations sur ce texte lorsque le moment viendra d'examiner le financement d'autres missions de maintien de la paix, ainsi que d'autres programmes de l'ONU, en particulier de ceux qui ont trait aux besoins de développement des pays en développement.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis attachent une grande importance à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Nous pensons que cette résolution relative à son financement apporte un complément financier essentiel à la résolution 1244 (1999), qui définit un plan pratique visant à mettre un terme à la tragédie humanitaire au Kosovo.

C'est la raison pour laquelle nous étions disposés à approuver l'intégralité de la demande de 200 millions de dollars du Secrétaire général à la fois pour l'autorisation d'engagement des dépenses et pour la mise en recouvrement auprès des États Membres. Malheureusement, les montants initiaux de financement demandés par le Secrétaire général ont été refusés. Dans un esprit de compromis et de recherche du consensus, nous avons accepté l'actuelle résolution qui, tout en accordant l'autorisation d'engagement de dépenses demandée par le Secrétaire général, fournit une somme moins importante aux fins de la mise en recouvrement. Nous appuyons cette résolution dans l'espoir qu'elle garantira un financement suffisant à l'Organisation des Nations Unies pour ses opérations de démarrage au Kosovo.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que nous avons accepté, en vertu de la confiance que nous avons dans le Secrétaire général et dans son personnel, la demande du Secrétaire général sans les justifications détaillées habituelles. Si le financement prévu pour cette résolution s'avérait insuffisant pour couvrir les opérations de lancement, nous comptons sur la Cinquième Commission pour réagir promptement en apportant au plus vite les fonds supplémentaires requis.

Nous comprenons que le Secrétariat doit préparer un budget intégral avec justifications à l'appui pour le présenter à l'Assemblée générale d'ici fin septembre ou début octobre. Nous espérons que la Cinquième Commission prendra immédiatement des mesures, une fois ce budget reçu, pour que le déploiement de cette mission inédite et complexe ne soit pas menacé par l'inaction ou par les retards de l'un ou l'autre organe de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt de pouvoir passer en revue le budget précis de l'ONU pour cette importante mission de maintien de la paix, ainsi que le rapport détaillé sur son financement, demandé également dans cette résolution.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer les efforts inlassables déployés par le Président de la Cinquième Commission pour mener cette résolution à une conclusion satisfaisante, et le remercier de l'orientation qu'il nous a donnée tout au long de l'année sur les travaux complexes, techniques et parfois fastidieux de la Cinquième Commission.

Mme Méndez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Bien que le Venezuela se soit joint au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale, nous voudrions faire savoir notre préoccupation quant à l'absence d'informations précises sur l'utilisation finale de ces ressources. Nous espérons que ce genre de situation sera rectifié dans les meilleurs délais, pour répondre aux inquiétudes légitimes manifestées par les États Membres sur une question de cette importance.

Mme Estévez-López (Guatemala) (*parle en espagnol*) : La résolution que nous venons d'adopter sur le point 170 de l'ordre du jour n'entre pas dans le cadre des travaux habituels de l'Organisation. Tout d'abord, elle a trait au financement d'une opération qui, à son tour, est liée à un événement qui avait à l'origine soulevé de nombreuses questions, dont certaines étaient sans précédent dans le domaine des relations internationales.

Deuxièmement, l'objet des dépenses — la mise en place d'une administration intérimaire chargée de l'administration civile d'un territoire ou d'une entité — soulève d'autres questions quant au contenu, à la portée et à la viabilité des activités de l'Organisation dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, l'ampleur de l'effort consenti et le risque qu'il ne détourne des ressources humaines et financières d'autres activités de l'Organisation, ajoutent à son côté inhabituel.

Quatrièmement, l'ampleur et les caractéristiques de cette nouvelle activité destinée à contribuer au maintien de la paix soulève de nouvelles incertitudes quant au paiement en temps voulu de ce genre d'opérations, incertitudes fondées sur l'exemple récent des retards de paiement de contributions décidées par les États Membres.

Enfin, du strict point de vue de l'équité, cette question implique que les autres régions en conflit, surtout sur le continent africain, jouissent du même degré d'attention de la part des pays Membres dans les cas où la présence des Nations Unies est nécessaire.

Ceci n'est pas le lieu approprié pour examiner des questions aussi déterminantes, mais nous ne pouvons pas non plus les ignorer. Elles forment la toile de fond de la décision que nous venons de prendre et elles expliquent la raison pour laquelle notre délégation, comme beaucoup d'autres, entretient quelques doutes quant au fond sur l'opération à financer.

Ce qui nous incite à appuyer en fin de compte le projet de résolution, en dépit des doutes que nous avons exprimés, est que nous appuyons fermement le principe selon lequel les Nations Unies doivent intervenir là où elles peuvent atténuer les souffrances humaines et contribuer au retour à la normalité après des situations de conflit. Nous-mêmes, dans un contexte tout à fait différent de celui du cas que nous examinons, avons bénéficié d'une présence des Nations Unies par l'intermédiaire de la Mission d'observation des Nations Unies au Guatemala, dont le rôle a été fondamental dans la consolidation de notre processus de paix. Voilà pourquoi nous agissons avec conviction et responsabilité chaque fois que l'Organisation des Nations Unies aura la possibilité de contribuer à la paix dans d'autres régions du monde.

Nous ne saurions terminer cette brève intervention sans signaler que les énormes dépenses que nous sommes sur le point d'engager auraient pu être évitées. Nous ne l'affirmons pas pour faire porter des responsabilités sur qui que ce soit en ce qui concerne l'origine du conflit qui a entraîné la situation à laquelle nous sommes confrontés maintenant, mais pour signaler quelque chose d'évident: tout investissement collectif que nous faisons pour éviter des conflits ou pour assurer la préservation de la paix après un conflit, est une décision sensée du point de vue financier. C'est dans cet esprit que nous soulignons une fois de plus que nous appuyons ce projet de résolution.

M. Gallardo (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite expliquer pourquoi elle appuie le projet

de résolution qui a d'abord été adopté par la Cinquième Commission, et ensuite maintenant par l'Assemblée générale, sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Nous estimons que cette mission est très importante et nous ne ferons rien pour la compromettre. Néanmoins, et comme cela a été dit lors des discussions officieuses sur la question, nous pensons qu'il est nécessaire que le système des Nations Unies adopte une approche différente pour le financement des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les conflits dont les parties respectent les dispositions de la Charte des Nations Unies et passent par le Conseil de sécurité, par rapport à d'autres où les parties ne respectent ni la Charte des Nations Unies ni le Conseil de sécurité, et n'y ont recours que lorsqu'il faut précisément rétablir la paix et la sécurité, ce qui est une obligation universelle. Ces responsabilités financières doivent être analysées.

Ma délégation constate également que la récente prolifération des opérations de maintien de la paix touche les petits pays pauvres, qui risquent de connaître des déséquilibres budgétaires avec des répercussions sur leurs économies. Sur le plan international, le coût de ces opérations est en train de faire baisser le financement du développement, la coopération internationale et même les dons. Les pays bailleurs de fonds nous avertissent qu'ils ne pourront pas s'acquitter de leurs obligations en raison des coûts élevés des opérations de maintien de la paix, qui sont en progression.

Enfin, ma délégation tient à dire que cette préoccupation, qui a été exprimée à la Cinquième Commission, le sera également à la Première Commission, au Conseil de sécurité et là où cela sera nécessaire, car sinon, les États Membres qui s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Charte et qui respectent le Conseil de sécurité seraient injustement pénalisés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 170 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Projet de résolution (A/53/L.78)

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.78, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.78?

Le projet de résolution est adopté (résolution 53/242).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union — Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — et les États associés Chypre et Malte, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de l'adoption du projet de résolution A/53/L.78 portant sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains. Cette résolution complète les travaux qui ont commencé l'automne dernier durant la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Elle prend en compte et complète les décisions prises à la vingtième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en février 1999, et à la dix-septième session de la Commission des établissements humains, tenue en mai 1999.

L'Union européenne saisit cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale de ses conseils en la matière, qui ont conduit à la décision prise par l'Assemblée générale le 14 avril 1999 de nommer le Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Bagher Asadi, Coordinateur des consultations officieuses à composition non limitée sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains. Sous la conduite avisée et la coordination de l'Ambassadeur Asadi, le processus très interactif de nouvelles consultations s'est déroulé en mai et juin de cette année.

La résolution qui vient d'être adoptée a été approuvée par consensus par toutes les parties composant le groupe officiels à composition non limitée le 28 juin 1999.

L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Asadi de la tâche qu'il a accompli inlassablement et avec ingéniosité et qui a permis d'aboutir à la résolution historique que nous venons d'adopter. Nous voudrions également remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé au processus de négociation. C'est seulement grâce à un esprit de compromis et à la volonté d'écouter les préoccupations des uns et des autres que nous avons pu parvenir à un consensus sur un sujet qui n'est pas seulement d'un très grand intérêt, mais qui est également difficile et qui mérite que nous lui accordions une attention toute particulière.

L'Union européenne est certaine que vous, Monsieur le Président, et tous les collègues ici présents, êtes d'avis que l'environnement est l'une des ressources que nous devons utiliser sagement et d'une façon durable dans l'intérêt de notre génération et de celles à venir.

M. Drayton (Guyana) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de mon gouvernement, je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances à la famille royale, au Gouvernement et au peuple du marocains.

C'est avec un grand plaisir que le Groupe des 77 et la Chine se sont joints au consensus sur le projet de résolution A/53/L.78. Les questions relatives à l'environnement et au développement durable sont, pour les gouvernements, plus importantes que jamais étant donné les diverses conventions qui ont suivi Rio et auxquelles la plupart d'entre nous sommes parties. Compte tenu de l'importance accrue des questions relatives à l'environnement dans les domaines économique, social et commercial, le Groupe des 77 et la Chine insistent sur le fait que les institutions multilatérales actives dans ces domaines devraient être ouvertes, transparentes et efficaces. C'est la raison pour laquelle nous tenons à ce qu'elles fassent l'objet d'une réforme, d'un renforcement et d'une revitalisation. Nous espérons également que les dispositions relatives au financement et au transfert de technologies contenues dans les divers accords internationaux seront mises en oeuvre sans plus tarder.

Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté cette résolution. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Asadi, de l'Iran, pour l'excellent travail qu'il a accompli pour faciliter les négociations sur ce texte. Je rappelle que lorsque l'Ambassadeur Asadi est entré en fonctions en tant

que facilitateur, il a promis d'obtenir un texte de consensus avant la fin du mois de juillet. Il a tenu sa promesse.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier tous nos partenaires de leur coopération au cours de négociations longues et quelquefois difficiles et de l'esprit harmonieux dans lequel nous sommes finalement parvenus au consensus sur ce texte. Le Groupe des 77 et la Chine forment tous leurs vœux de succès aux Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans l'exécution des mandats que leur a conféré la présente résolution et dans la poursuite de la mise en oeuvre des mesures qui en découlent. Nous attendons avec intérêt qu'ils présentent un rapport sur leurs activités dans le courant de l'année.

M. Tchoukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons l'adoption de la résolution A/53/L.78. La Fédération de Russie tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Président des consultations à composition non limitée, l'Ambassadeur Asadi, pour la manière exemplaire dont ils ont organisé le processus consultatif sur ce document extrêmement important et pour la démarche exceptionnellement bien conçue et constructive qu'ils ont adoptée pour parvenir à une décision acceptable pour tous. Je voudrais également féliciter tous ceux qui ont participé aux négociations pour le bon déroulement de nos travaux.

La Russie a accordé et accorde toujours une grande importance à la réforme des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. C'est pourquoi, nous avons d'emblée soutenu les mesures actives prises en la matière par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Habitat. Ces mesures ont déjà donné de bons résultats pour ce qui est du renforcement de l'efficacité des travaux de ces organisations. Je voudrais tout particulièrement souligner le rôle joué par l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains, dirigée par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer. Grâce à sa contribution sérieuse, elle a engendré un débat très fructueux et créatif en la matière.

Nous voudrions également remercier tous les partenaires aux négociations, qui, lors de leurs travaux sur la résolution qui vient d'être adoptée aujourd'hui, ont fait preuve d'une grande souplesse et d'une détermination absolue pour parvenir à un compromis constructif. Nous sommes convaincus que ce document permettra de réaliser de nouveaux progrès sur la voie de l'amélioration des activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains dans l'intérêt de tous les États

Membres. Nous attendons avec intérêt les prochaines étapes de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution adoptée aujourd'hui.

Mme Bergeron (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis pensent que cette résolution représente un nouveau pas en avant dans les efforts que nous déployons pour améliorer la qualité et l'exécution des programmes en matière d'environnement et d'établissements humains et elle constitue un pilier dans le processus général de réforme des Nations Unies. C'est une déclaration que l'Assemblée générale se devait de faire, pour appuyer les efforts soutenus qui sont déployés en vue de rationaliser et de renforcer les activités de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Les États-Unis ont également eu le plaisir de constater que ces mêmes organisations ont également pris des mesures appropriées dans le cadre de leurs mandats respectifs pour améliorer la coordination de leurs activités. Nous attendons avec intérêt la mise en oeuvre de cette résolution et, tout particulièrement, la création par le Secrétaire général d'un groupe de gestion de l'environnement pour le renforcement de la coordination interinstitutions et l'instauration d'un forum mondial annuel au niveau ministériel sur les questions politiques prioritaires en matière d'environnement.

Les États-Unis tiennent à remercier toutes les parties intéressées qui ont contribué à cette résolution adoptée par consensus. Cela n'a pas été une tâche aisée. Nous voudrions tout d'abord remercier les membres de l'Équipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains, ses conseillers, son secrétariat et M. Klaus Töpfer, son Président. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés pour appliquer son programme de réforme et vous-même, Monsieur le Président, pour avoir présenté cette résolution. Enfin, nous voudrions remercier nos partenaires et l'Ambassadeur Asadi, qui, en sa qualité de président, nous a inlassablement orientés sur la voie de nombreuses et longues sessions de négociation qui ont débouché aujourd'hui sur cette séance.

Pour terminer, les États-Unis sont conscients du fait que l'amélioration et le renforcement du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains seront un processus continu. Nous espérons que les efforts resteront concentrés sur les domaines où de véritables gains d'efficacité peuvent être réalisés.

M. Yoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République de Corée se félicite de l'adoption de la résolution sur le rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains.

Étant donné les divergences de vues qui se sont manifestées au moment où le rapport a été présenté pour la première fois à l'Assemblée générale, l'année dernière, des négociations longues et difficiles ont été entamées pour parvenir à un consensus sur l'adoption d'une résolution. À cet égard, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Asadi pour son excellente direction en sa qualité de coordinateur.

La résolution que nous venons d'adopter représente un jalon important qui permettra de fixer une nouvelle ligne de conduite dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Étant donné que l'environnement mondial et les établissements humains ne cessent de se détériorer et que la nécessité de renforcer la capacité du système des Nations Unies en la matière se fait de plus en plus sentir, ma délégation estime que cette résolution fournit une base solide pour de nouvelles mesures. Il ne faudrait pas sous-estimer la valeur de cette résolution car elle contient d'importants éléments propres à promouvoir la réforme et le renforcement des activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

En ce qui concerne la réforme du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'Habitat, la résolution ne contient pas tous les éléments auxquels on s'attendait initialement. Toutefois, à notre avis, la décision de créer un groupe de gestion de l'environnement sera considérée comme un grand pas en avant sur la voie de l'amélioration de la coordination interinstitutions. En outre, ma délégation accorde également beaucoup d'importance à la création d'un nouveau forum ministériel, qui renforcera le mécanisme de gouvernance du PNUE. Ces nouveaux accords institutionnels transformeront et amélioreront la structure actuelle du système de délibération des Nations Unies.

Il convient de noter que la réforme des Nations Unies, notamment dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, est un processus continu. Aussi, la résolution marque-t-elle la première étape dans notre décision de renforcer le rôle, la capacité et l'efficacité du système des Nations Unies, et plus particulièrement dans le domaine de l'environnement et des établissements humains.

Enfin, j'espère que nous assisterons à un débat fructueux à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée

générale sur la base du rapport du Secrétaire général sur l'application de la présente résolution. En tant que Membre dévoué de l'Organisation des Nations Unies, la République de Corée contribuera pour sa part à appuyer la mise en oeuvre efficace de cette résolution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre la dernière explication de vote.

Je saisis cette occasion pour remercier S. E. M. Bagher Asadi de la République islamique d'Iran d'avoir coordonné et dirigé les consultations officieuses en mon nom sur cette question et d'avoir obtenu le consensus sur la résolution.

M. Asadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Maintenant que l'Assemblée générale a adopté le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.78, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains», au titre du point 30 de l'ordre du jour sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais faire quelques observations. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre confiance et de votre soutien personnels, non seulement dans le cadre de mon rôle de coordination de ce rapport mais également pendant toute la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, lorsque j'assumais la présidence de la Deuxième Commission. Merci, Monsieur le Président, de votre soutien et de votre confiance.

Je suis également reconnaissant des très aimables paroles qui ont été adressées au Coordonnateur par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne, le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis et de la République de Corée. Je voudrais aussi dire ma profonde gratitude pour la bonne volonté et l'excellent niveau de coopération dont ont fait preuve tous les collègues qui ont participé aux consultations officieuses, en mai et pendant tout le mois de juin : les représentants du Groupe des 77, de l'Union européenne et du groupe JUS-CANZ, ainsi que les représentants des diverses délégations qui ont participé. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance au représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York, M. Adnan Amin, à la représentante du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à New York, Mme Celik, et à l'Ambassadeur Koech du Kenya.

Je puis dire que le processus de consultations officieuses aura été très intéressant et instructif — tout au moins pour le Coordonnateur. Je puis aussi dire qu'il a eu des côtés amusants. Je pense que tout le monde y a trouvé de

l'agrément. Personne, à ma connaissance, n'a quitté la séance de clôture avec des regrets. Tout le monde a tiré quelque chose des débats sur le projet de résolution. L'Assemblée se souviendra que le 15 avril j'avais promis de mener ce processus avec le sourire et même, peut-être, dans les rires. Si j'ai respecté l'échéance que je m'étais imposée, je suppose que j'ai aussi rempli l'obligation de faire naître quelques sourires.

J'ajouterai, si je le puis, que le processus de consultations officieuses et, sans aucun doute, son issue — c'est-à-dire la résolution que nous venons d'adopter — montrent qu'il existe un haut degré de compréhension collective ainsi qu'un intérêt général à l'égard des activités de l'ONU dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, et des exigences qu'entraînent ces activités sur les plans institutionnel et de l'élaboration des politiques. Le texte de la résolution représente un pas en avant dans la direction de la réforme et reflète une représentation équilibrée des principales préoccupations des pays développés comme des pays en développement. Notre prochaine étape consistera à continuer d'aller de l'avant. S'il apparaît que l'Assemblée générale agi de manière résolue sur cette résolution, essayons alors de trouver également la résolution nécessaire pour la mettre en oeuvre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 30 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 45.